

Code de la spécialité : U12.L.A.D14.N05.L01

Codes des métiers correspondants à la spécialité :

Fiche d'identité de la spécialité : Licence académique : Architecture

Niveau : Licence

Domaine : Architecture, Urbanisme et Métiers de la Ville (AUMV)

Filière : Architecture

Spécialité : Architecture

1- Localisation de la formation :

Faculté (ou Institut) : Faculté des Sciences et de la Technologie

Département : Architecture

Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer : Arrêté n°02 du 03 Janvier 2021

2- Partenaires extérieurs :

Entreprises et autres partenaires socio-économiques :

Entreprises et autres partenaires socioéconomiques :

- Direction de l'Urbanisme et de la Construction de Tébessa (DUC) ;
- Direction des Equipements Publics de Tébessa (DEP) ;
- Direction du Logement de Tébessa (DL) ;
- Office de Promotion de Gestion Immobilière de Tébessa (OPGI) ;
- Agence Locale de Gestion et de Régulation Foncière Urbaine de Tébessa (ALGRFU) ;
- Bureau d'Etude Technique de la wilaya de Tébessa (BET) ;
- Conseil Local de l'Ordre des Architectes (CLOA) ;
- Contrôle technique des Constructions (CTC) ;
- Assemblée Populaire de la Commune de Tébessa (APC).

Partenaires internationaux :

- Université de Philadelphie Jordanie
- Université d'el Manya Egypte
- Université de Gafsa Tunisie
- Université de Sfax Tunisie
- Université de Jendouba Tunisie
- Université El-Manar Tunisie
- Université de Kairouan Tunisie
- Université de Gabes Tunisie
- Université de Trento Italie
- Université de Nice Sofia France

- Institut Européen des Sciences H France
- Université de Peau et des Pays de l'Adour France
- Université de Barcelone Espagne
- Technologie University Malaysia
- Al-Madinah International University Malaysia
- Université de Gazi Turquie
- Istanbul Medeniyet University Turquie
- Yildirim Beyazit University Turquie
- Sakaria University Turquie
- Université de Fes Maroc
- Technology University of Malaysia Malaysia
- Union des Universités Arabes Jordanie
- Université Islamique de Malasie Malaysia

Autres établissements partenaires :

- Département d'architecture de Constantine ;
- Département d'architecture de Biskra ;
- Département d'architecture d'Annaba ;
- Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme (EPAU).

3- Organisation générale de la formation : position du projet

Pas de socle commun

4- Contexte de la formation :

La réforme des enseignements supérieurs consiste, sur le plan pédagogique, à asseoir une organisation des enseignements qui a pour finalités de permettre à l'étudiant :

- D'acquérir des méthodes de travail développant un esprit critique et des facultés d'analyse, de synthèse et d'adaptabilité.
- De bénéficier d'une orientation efficiente et appropriée conciliant ses vœux avec ses aptitudes pour une meilleure préparation soit à la vie active en optimisant ses chances d'insertion professionnelle, soit à la poursuite des études universitaires.
- Une meilleure adaptation de la formation en architecture aux évolutions continues des techniques et des technologies.
- Une réponse aux besoins évolutifs du contexte socioéconomique national et régional.
- Une adéquation de l'enseignement de l'architecture en Algérie aux normes universelles de manière à permettre plus d'échanges et de mobilité.

En effet, il s'agira de « valider » les qualités et les aptitudes à même de permettre à ce futur cadre d'exercer son métier d'une manière responsable et professionnelle.

Ainsi, le profil de formation prescrit par le comité pédagogique national du domaine « Architecture, Urbanisme Et Métiers De La Ville » tend à prioriser des qualifications pratiques tout en demeurant ouvert et « réflexif ». En fait, si la mission première de cet architecte correspond aux dispositions et aux aptitudes à répondre convenablement à des commandes publiques dans son domaine, il n'en demeure, qu'en tant que « tête pensante », il est aussi producteur de savoirs. Ainsi, le champ de l'exercice du praticien peut également être augmenté de prédispositions à s'engager dans le domaine de la recherche.

Dans cette perspective, la licence est le palier où l'étudiant acquiert le soubassement nécessaire au métier. La troisième année de cette formation (L3) est une année de validation des acquisitions et des assimilations de savoirs théoriques et pratiques autorisant l'accès au palier de la clôture de la formation universitaire (cycle 2).

Cette première partie de la formation de l'architecte à travers la licence constitue une INITIATION A LA PRATIQUE ARCHITECTURALE PAR LA DECOUVERTE ET LA CONCEPTION (MAITRISE DES OUTILS DE BASE).

5- Objectifs de la formation :

La licence académique en Architecture est conçue comme une étape vers une formation plus complète dans la filière Architecture se basant sur un socle de formation en architecture pour l'obtention du diplôme de Master académique ou Professionnel, et permettant à l'étudiant d'acquérir les connaissances nécessaires et suffisantes pour devenir architecte et exercer la profession d'architecte selon la règle de l'art.

Les connaissances acquises permettront aux étudiants d'être autonomes et capables d'analyses et de synthèses pour choisir les profils de formations qui leur seront offerts en fonction de leurs capacités, leurs bagages, leurs vocations mais aussi les perspectives qu'offre le marché de l'emploi pour les intégrer.

6- Profils et compétences visés :

Les connaissances acquises à l'issue de cette formation qui s'étale sur une durée de trois années « licence académique » ne constituent qu'une étape dans le processus de formation du « futur architecte ». Elles lui permettront de bénéficier d'un socle théorique constitué par les connaissances fondamentales nécessaires à l'accès au Master en architecture qui lui, constituera un complément de formation spécialisé en divers profils proposés dans le cadre des Masters en architecture.

Les offres de master qui en découleraient permettraient la construction de carrières professionnelles plus évolutives et capables de s'adapter aux besoins et aux exigences du marché et du contexte international, national et régional.

Aussi, Les matières enseignées dans cette formation projetée « licence académique » est le socle d'une formation spécialisée en Architecture mais qui ouvre des perspectives de passerelles horizontales vers d'autres formations para-architecturales et qui va dans le sens de la formation LMD.

7- Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité :

La formation projetée n'est pas professionnalisant mais ouvre la voie à d'autres formations professionnalisant et notamment les masters en architecture : à l'issue de cette formation en deux paliers : licence + master et enrichi par le travail personnel de l'étudiant ainsi que la confrontation du monde réelle du travail à travers les stages prévues dans les deux formation, l'étudiant sera un futur cadre motivés évolutif et évolutifs, responsables et prêts aux initiatives Sur le marché local et national.

Par rapport à la formation elle-même, cette offre de licence académique en architecture est une occasion pour enrichir le contenu des programmes d'enseignement déjà entamée dans le cadre de la réforme et la réorganisation de l'enseignement de l'architecture dans le système LMD

Cet enseignement est conçu afin de l'intégrer et de l'adapter aux profils de formations régionales et nationales en matière d'habitat, d'urbanisme de monuments et sites historiques, etc.

Ainsi, les diplômés candidats à l'emploi auront profité d'une formation adaptée au besoin du marché local et national. La formation à l'issue de cette offre vise aussi un but certain celui de l'amélioration qualitative du cadre bâti en Algérie, de protection contre les risques majeurs, de sa mise en conformité avec les usages identitaires locaux.